

Les engagements des associations

Nom de l'association

LA PASSERELLE DE SAINT MARTIN Association des résidents et des familles de la Maison du Bon Pasteur.

Email de l'association

lapasserelle@maisondubonpasteur.fr

Conformément aux engagements pris dans la Convention d'engagements réciproques, merci d'indiquer pour ce qui vous concerne, si vous pensez que votre association a tenu les engagements suivants, si oui de quelle manière ?

Engagement n°1 : Créer les conditions favorables pour faire participer le plus grand nombre possible de vos adhérents et de vos élus à leurs activités :oui

Comment ?

Information détaillée des activités de l'association aux assemblées générales (aux membres présents, représentés et absents). (70 adhérents).

Appel à cotisation aux adhérents avec description des actions réalisées et des projets.

Invitations faites aux adhérents à être bénévoles actifs dans l'association.

Commentaires éventuels

Nous vous adressons par email les Rapports d'activités et financiers des assemblées générales 2016 et 2017.

Engagement n°3 : Éduquer les jeunes sur le fonctionnement associatif et les accompagner dans la prise de responsabilités :non

Comment ?

Le but de l'association est de favoriser le lien entre les résidents de la maison de retraite et leurs familles (enfants, petits-enfants).

Commentaires éventuels

Indirectement des jeunes voient notre apport associatif.

Engagement n°2 : Développer la formation de vos élus, de vos bénévoles et de vos salariés :non

Comment ?

L'association a été créée en août 2015. Les responsables ont déjà une expérience associative et pour le trésorier une compétence.

Commentaires éventuels

Avec une croissance de l'association des formations pourront être utiles.

Engagement n°4 : Rechercher une participation et une implication la plus large possible des publics, en particulier des jeunes :oui

Comment ?

Animations dans la Maison avec invitation aux familles (goûters ensemble une fois par mois, fêtes).

Commentaires éventuels

/

Engagement n°5 : Rendre lisibles votre projet associatif, vos activités, votre organisation et votre fonctionnement :oui

Comment ?

Organisation d'événements avec invitations ouvrant la Maison de retraite vers l'extérieur (conférence sur les soins palliatifs le 1er décembre 2015, projet de conférence sur le sommeil, exposition-vente de tableaux peints par des résidents d'avril à juin 2016) Stand au Forum des associations en septembre 2016, participation au Nocturne des associations en novembre 2017.

Présence aux Journées du Patrimoine à la Maison du Bon Pasteur, lieu historique. Venue de Mr le Maire à une séance d'un cirque à la Maison du Bon Pasteur en mai 2017, à l'organisation duquel l'association était partie prenante.

Commentaires éventuels

/

Engagement n°7 : Communiquer à leurs financeurs, spontanément ou à la demande de ceux-ci, toute information concernant ses activités, les actions, les publics touchés et les résultats obtenus :oui

Comment ?

Nous avons reçu en 2017 une subvention de la banque Crédit Mutuel et nous lui avons communiqué notre Rapport d'activité-financier de l'assemblée générale.

Commentaires éventuels

Nous n'avons pas encore adressé de demande de subvention à la Mairie de Saint-Martin d'Hères

Engagement n°6 : Rechercher et favoriser des collaborations et mutualisations entre associations :oui

Comment ?

Une collaboration se fait avec l'association des familles de la Maison de retraite des Petites soeurs des pauvres à La Tronche, mais qui n'est pas de Saint-Martin d'Hères, pour la réalisation de séances de gymnastique-kiné douce auprès de résidents.

Commentaires éventuels

/

Engagement n°8 : Favoriser les comportements éco-citoyens :oui

Comment ?

L'association oeuvre au rapprochement entre la société et ses aînés.

Commentaires éventuels

Le vieillissement de la population rendra de plus en plus nécessaire ce lien intergénérationnel.

Les engagements de la commune

La Ville de Saint-Martin-d'Hères s'engage à passer d'une ville « au service des associations » à une ville « engagée dans des relations avec le monde associatif, fondées sur des principes et se traduisant par des engagements réciproques » :

Engagements de la ville	Comment ont-ils été tenus ?	Avez-vous des remarques ?
Permettre aux associations d'être actrices du vivre ensemble dans la cité	- Mutualisation des locaux - Nocturne sur le thème « faire ensemble » - Participation associative aux manifestations - Accompagnements divers	Participation de l'association au Forum, au Nocturne des Associations. Un souhait serait qu'un geste soit fait par la Mairie à l'occasion de Noël auprès des résidents de la Maison de retraite, qui ne peuvent bénéficier du repas ou du colis. Le cadeau peut être non alimentaire, par exemple un pot de fleur à garder dans la chambre.
Accompagner les projets associatifs qui développent des actions à caractère fédérateur, populaire, émancipateur et participatif	- Matériel - Soutien/conseil - Aides financières	Notre association étant à ses débuts et encore modeste, nous n'avons pas adressé à présent à la Mairie de Saint-Martin d'Hères de demande de subvention.
Favoriser la diversité et les mixités, la paix et l'amitié entre les peuples	- Préparation de la fête des couleurs du monde	
Développer les échanges entre les associations pour construire avec elles du lien social et des actions d'intérêt collectif Faciliter les échanges et les synergies entre les associations, aider à la mutualisation de leurs moyens	- Nocturne des associations - Mise à disposition du Coin des assos- Le coin des assos, un outil à faire vivre	Participation au Nocturne de novembre 2017.
Soutenir le développement du bénévolat et de l'engagement	- Mise en réseau pour des formations	

L'accompagnement doit tenir compte des différences de situation, de taille, de moyens et de nature d'activité entre les associations. Elle adaptera ainsi en conséquence les modalités de ses aides et les engagements demandés.

- Travail de remise à plat des critères pour l'attribution des subventions

Passer, lorsque cela s'avère nécessaire, pour des raisons de montant de subventions ou de partenariat spécifique, des conventions d'objectifs et/ou de mise à disposition de locaux avec des associations.

- Conventions en cours de renouvellement

Communiquer sur l'ensemble des aides accordées aux associations.

- Site internet- Guide pratique- Valorisation des charges indirectes (en cours)

Favoriser les comportements éco-citoyens.

- Sensibilisation sur les manifestations

Parution de manifestations dans le journal de Saint-Martin d'Hères

Faire vivre le lieu ressource "le coin des assos" à destination de l'ensemble des associations martinéroises.

- Un espace leur est dédié comprenant documentation, ordinateur et imprimante.- La salle de réunion est désormais mise à disposition d'associations.